

Avis public du scrutin référendaire

Municipalité
Montpellier

Scrutin du
2013 03 03
année mois jour

Page 1 de 1

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

- du règlement;
 de la résolution;
 de l'ordonnance;

Pour consultation : Hôtel de ville
Endroit
Dates : du 20 février au 3 mars 2013
Heures : 8h à 16h du lundi au vendredi

numéro : Règlement n° 14-2012 ;
titre : Décrétant une emprunt et une dépense de 110 000\$;
objet : Pour l'acquisition d'immeubles localisés au 1 rue du Bosquet, Montpellier, Québec, ;
et procéder à certains travaux sur les dits immeubles. ;

date de l'adoption : 8 novembre 2012 ;

montant et emploi projeté des
sommes de l'emprunt (le cas échéant) : 110 000\$

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement n° 14-2012 décrétant un emprunt et une dépense de 110 000\$ pour
procéder à l'acquisition d'immeubles localisés au 1, rue du Bosquet, Montpellier, Québec, et procéder
à certains travaux sur les dits immeubles ?

3. le scrutin concerne :

- l'ensemble de la municipalité;
 un secteur de la municipalité; (croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h au(x) endroits et à la (aux) date(s) ci-dessous indiqués :

1^{er} jour :

endroit Hôtel de ville
date 24 février 2013
section de vote (n^{os}) 1-1,1-2 et 1-3

2^e jour (s'il y a lieu) :

endroit _____
date _____
section de vote (n^{os}) _____

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2013 03 03
année mois jour

endroit Hôtel de ville
section de vote (n^{os}) 1-1,1-2 et 1-3

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

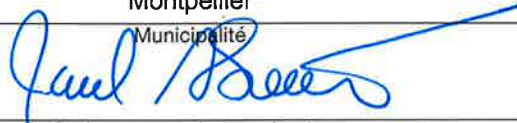
6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Hôtel de ville
date 3 mars 2013
heure 20 h 15

Signature

Donné à _____

Montpellier
Municipalité



Greffier ou secrétaire-trésorier

2013 02 14
année mois jour

Pour plus d'information, composer le

819 428-3663

Ind. rég. Numéro de téléphone